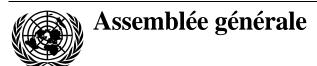
Nations Unies A/60/L.39/Add.1



Distr. limitée 15 décembre 2005 Français Original : anglais

Soixantième session

Point 73 a) de l'ordre du jour Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Fédération de Russie, Grèce, Jamaïque*, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède : projet de résolution

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine

05-64770 (F) 161205 161205